

ARRETÉ PROVISOIRE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AUTOMOBILE ET DU STATIONNEMENT RUE DU BOIS PRIE DIEU

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 2122-28 et L.2213-2 ;

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – huitième partie de la signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992 et notamment son article 135,

Vu l'article R417-10 du code de la voirie routière,

Considérant des travaux d'enfouissement des réseaux, par l'entreprise SERPOLLET IDF 19 rue du Bois Cerdon – 94460 VALENTON pour le compte de SIPPAREC 173/175 rue de Bercy – 75588 PARIS cedex 12, rue du Bois Prie Dieu ;

ARRETE

Article 1 : Du 30 mai 2022 pour une durée d'environ 2 mois, de 8h00 à 17h00, la circulation automobile sera alternée, dans les deux sens de circulation, par feux tricolores avec basculement sur la chaussée opposée

Article 2 : Une base vie sera installée, pendant la durée des travaux, face au n° 1 bis rue du Bois Prie Dieu.

Article 3 : Le stationnement sera interdit sur la totalité du chantier.

Article 4 : La protection et le cheminement des piétons seront assurés en toutes circonstances.

Article 5 : La signalisation réglementaire et les panneaux éventuels d'information du chantier seront mis en place par l'entreprise SERPOLLET IDF 19, rue du Bois Cerdon – 94460 VALENTON pour le compte de SIPPAREC 173/175 rue de Bercy – 75588 PARIS cedex 12, en accord avec les services techniques municipaux. L'entreprise devra également assurer, en permanence, l'accès aux services de secours ainsi qu'au SIVOM.

Article 6 : L'entreprise SERPOLLET IDF 19, rue du Bois Cerdon – 94460 VALENTON pour le compte de SIPPAREC 173/175 rue de Bercy – 75588 PARIS cedex 12, désignée pour réaliser ce chantier, sera tenue, pendant toute sa durée, de laisser les voiries communales en parfait état de propreté. Elle devra également respecter la réglementation relative aux engins et matériels bruyants (décret n°95/79 du 23/1/95).

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché dans la commune de Villecresnes, dans le panneau administratif habituel et par le pétitionnaire sur le lieu des travaux au moins 48h avant leur début.

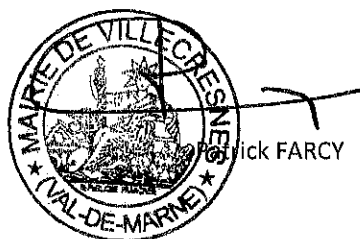
Article 8 : Monsieur le directeur du pôle cadre de vie, Madame la directrice du centre technique municipale, Madame la cheffe de service de la police municipale et les agents assermentés, Madame la commissaire de police et les agents placés sous ses ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la commissaire de police de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur le capitaine des sapeurs-pompiers de Saint-Maur,
- Madame la cheffe de service de la police municipale,
- Entreprise SERPOLLET IDF,
- SIPPAREC,
- SIVOM.

Fait à Villecresnes le 16 mai 2022.

Le Maire,
Conseiller département
du Val-de-Marne



10/05/2022

INFORMATION RIVERAINS

Objet : Mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'électricité et de communications électroniques Rue du Bois Prié Dieu à VILLECRESNES.

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le SIPPEREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication) et la Ville de VILLECRESNES vont procéder à l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et de communications électroniques dans votre rue. Cette opération a pour but de renforcer la qualité et la fiabilité des réseaux de distribution et d'améliorer votre environnement.

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, ces travaux seront réalisés dans le respect des recommandations sanitaires et le plus grand soin sera apporté à la sécurité des intervenants et des riverains. Conformément à l'emplacement qui a été validé avec vous lors de l'enquête domiciliaire réalisée en phase d'étude, un coffret de coupure électrique sera encastré dans le mur de votre propriété.

Les interventions de raccordement dans les logements auront également lieu, en prenant toutes les précautions nécessaires. Ces interventions se feront en toute sécurité, notamment en suivant strictement les préconisations des fiches conseil de l'OPPBTM qui définissent les modalités d'intervention chez les riverains.

Un réseau souterrain en domaine public ainsi qu'un nouveau branchement dans votre propriété seront réalisés (sauf si les réseaux qui desservent celle-ci sont déjà enfouis). Les travaux en parties privatives comprendront la pose d'un coffret de coupure électrique encastré dans le mur de votre propriété et l'adduction des réseaux de communications électroniques.

Ces ouvrages en parties privatives, nécessaires au bon fonctionnement des nouveaux réseaux, seront exécutés avec votre accord préalable.

A cet effet, le SIPPEREC maître d'ouvrage de l'opération à la demande de la commune, a signé un marché avec l'entreprise **SERPOLLET** domiciliée 2 chemin du génie 69632 VENISSIEUX Cedex. Elle sera représentée pour la mise en œuvre de ce projet par **Manel FAHAS** qui sera joignable au **01 76 24 13 79** durant les travaux.

Les collaborateurs de cette société, munis de leur carte professionnelle seront amenés à vous contacter dans les prochains jours pour convenir avec vous des modalités d'intervention à l'intérieur de votre propriété.

Par ailleurs, Monsieur **Sylvain DELPLACE**, maître d'œuvre des études du bureau **CONTACT-VRD** sera chargé du suivi de cette opération. Vous pourrez le joindre si nécessaire au **01 69 83 25 13** durant les travaux.

Nos services ainsi que les entreprises intervenantes s'engagent à réduire au maximum la gêne qui pourrait vous être occasionnée, les travaux doivent débuter le **30/05/2022** pour une durée estimée à **16 semaines**. Nous vous informons par ailleurs que l'ensemble de ces travaux est entièrement pris en charge par le SIPPEREC, ENEDIS, la VILLE de VILLECRESNES, avec une participation des opérateurs de communications électroniques.

Nous demeurons à votre entière disposition et vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour le SIPPEREC,

Jacques J.P.MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
1^{er} Vice-Président du Territoire
ParisEstMarne&Bois



Pour la ville de VILLECRESNES,

Patrick FARCY
Maire

